

Un nouveau coup de pouce pour la collégiale

Mardi, les représentants de la Fondation pour la sauvegarde de la collégiale de Thann ont remis un chèque de 80 000 € à la Ville. Un soutien très apprécié, surtout en ces temps de baisse des dotations de l'État.

Michel Tschann

« À ce jour, la fondation a récolté 870 000 € et les remises de chèques versés à l'ordre de la Ville de Thann s'élèvent à 560 000 € », relève Édouard Heinrich, le président de la Fondation pour la sauvegarde de la collégiale de Thann.

Défenseur passionné du patrimoine thannois, il s'est déclaré autant impressionné par l'ampleur de ces chiffres que par la multiplicité des donateurs, de toutes origines : « On y trouve des Thannois qui résident ici, mais aussi beaucoup d'expatriés qui estiment qu'il est aussi un devoir pour eux d'assurer la pérennité de la collégiale. C'est l'âme de la cité. »

Près de 600 donateurs

Édouard Heinrich constate qu'au fil des ans, il n'y a pas eu de chute dans les donations : environ 100 000 € par an et même davantage cette année : « Plus de 100 000 personnes emportent notre plaquette mise à la disposition des visiteurs à la collégiale et des chèques importants nous parviennent, parfois de Marseille, Nantes ou Nancy avec, en annexe, des commentaires élogieux sur le sanctuaire. D'autres lettres assorties d'un don plus modeste, de 50 €, expriment la même volonté forte



Le chèque de 80 000 € pour la collégiale est remis par Édouard Heinrich (à droite), au maire Romain Luttringer, en présence de l'adjoint Charles Schnebele (au centre) et des membres de la fondation.

Photo L'Alsace/M.T.

de participer à ces gestes de générosité. » Jusqu'à présent, près de 600 donateurs se sont manifestés. « Sans eux et sans la fondation, créée en 2008 pour sauver ce monument, la Ville n'aurait pas eu les moyens d'entreprendre des travaux aussi considérables », admet

le maire de Thann, Romain Luttringer. Leur montant atteint globalement 1,4 million d'euros. L'État, sous l'égide de la Direction régionale des affaires culturelles, intervient pour 40 %, le Département 20 % et le reste se répartit entre la Ville et la Fondation.

Ce bilan encourageant va, dans les prochains mois, faciliter la poursuite des travaux engagés.

Une deuxième tranche pour la protection et la réparation des vitraux va être effectuée durant le premier semestre 2016, suivie par la rénovation intérieure du bas-côté nord et l'éclairage du nouveau vitrail (50 000 €).

En 2017, ce sera la rénovation de la nef pour le rétablissement des étanchéités des verrières hautes (300 000 €), nécessitant la fermeture de la collégiale durant le premier semestre.

En 2018-2019, place à la restauration du portail nord, avec restitution de la polychromie. La rénovation du pilier de la Vierge figure également au programme.

Avantages fiscaux

Les donateurs bénéficient d'avantages fiscaux importants : pour les particuliers, réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don et réduction, sur l'ISF, de 75 % du don. Pour les entreprises, réduction, sur l'IS, de 60 % montant du don.

SURFER Site internet de la fondation : www.fondation-collegiale-thann.fr